PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Quotidienne.

	Un An.	6 Mois.	3 Mois.	1 Mois.
POUR LES ETATS-UNIS....	$12.00	$6.00	$3.00	$1.00
POUR L'ETRANGER.....	$15.15	$7.55	$3.75	$1.30

Les abonnements se soldent invariablement d'avance.

Le Numéro Cinq Sous

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Hebdomadaire.

	Un An.	6 Mois.	4 mois.	3 Mois.
POUR LES ETATS-UNIS.....	$3.00	$1.50	$1.00	75 cts
POUR L'ETRANGER.....	$4.00	$2.05	$1.35	$1.05

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, — PRO ARIS ET FOCIS — SCIENCES, ARTS.

Seul Journal Français Quotidien au Sud — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 9 JUIN 1896. — Fondé le 1er Septembre 1827

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.
Bureaux : 323 rue de Chartres.
Entre Conti et Bienville.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

☞ POUR LES PETITES ANNONCES DE DEMANDES, VENTES ET LOCATIONS, ETC., QUI SE SOLDENT AU PRIX REDUIT DE 10 CENTS LA LIGNE, VOIR UNE AUTRE PAGE.

MORT
—DE—
JULES SIMON.

Dans notre dernier numéro, nous annoncions la maladie grave de M. Jules Simon ; aujourd'hui, le télégraphe nous transmet la nouvelle de sa mort.

Jules-François *Suisse*, dit Jules Simon, écrivain et homme politique français, sénateur, membre de l'Institut, était né à Lorient, Morbihan, le 27 décembre 1814. Il porta, dès son enfance, comme nom de famille, le prénom sous lequel était habituellement désigné son père. Il fit ses études au collège de sa ville natale et à celui de Vannes, débuta dans l'enseignement, comme maître suppléant, au Collège de Rennes, avant d'entrer à l'Ecole normale, en qualité de suppléant de la conférence d'histoire de la philosophie, dont il devint titulaire en 1839. La même année, il prit la suppléance de V. Cousin lui-même à la Sorbonne, et pendant douze ans, il sut rendre à ce haut enseignement de l'histoire de la philosophie une partie de l'éclat que son maître lui avait autrefois donné. Le 16 décembre 1851, atteint comme homme politique à la fois et comme professeur, il vit son cours suspendu par un arrêté spécial. Quelques mois plus tard, son refus de serment à la constitution nouvelle le fit considérer comme démissionnaire. Il avait été décoré de la Légion d'honneur, le 27 avril 1845. Il fut élu presque à l'unanimité membre de l'Académie des sciences morales et politiques, en remplacement de M. Dunoyer, le 21 février 1863.

M. Jules Simon était entré dans la vie politique un peu avant la révolution de Février. En 1846, candidat de l'opposition libérale dans le département des Côtes-du-Nord, en concurrence avec MM. de Cormenin et Tassel, il avait été écarté par l'influence du clergé. En 1848, il fut élu dans ce département, le dixième sur seize, par 65.638 suffrages. Attaché au parti républicain modéré, il fit partie, dès la réunion de la Constituante, de la commission et du comité de l'organisation du travail, et y combattit l'influence, alors si redoutée, de l'ouvrier Albert. Aux journées de juin, il fut un des représentants qui pénétrèrent avec le plus de résolution dans les quartiers insurgés, et fut choisi comme président de la commission chargée de visiter les blessés. L'ordre rétabli, il s'occupa plus spécialement des questions d'instruction publique, devint secrétaire de la commission de l'enseignement primaire et fut nommé rapporteur de la loi organique de l'enseignement. Il élabora et présenta à l'Assemblée un projet complet et conforme à l'esprit comme à la lettre de la Constitution. L'assemblée n'eut pas le temps de le voter. Dans les discussions accessoires où l'enseignement public était en jeu, M. Jules Simon était le défenseur naturel des droits de l'Etat, dans la mesure où ils se concilient avec la liberté, et repoussait particulièrement les attaques portées à la tribune contre l'Université et la philosophie par le comte de Montalembert.

Choisi comme secrétaire de la commission chargée provisoirement des fonctions au conseil d'Etat, M. Jules Simon fut élu par ses collègues au commencement de 1849, membre du Conseil d'Etat réorganisé, il donna, le 16 avril, sa démission de représentant. Il fit partie de la section de législation, et fut président de la commission permanente des recours en grâce. Sorti du Conseil, lors de la réélection du premier tiers, il n'y fut pas réintégré par l'Assemblée législative. Eloigné de la vie politique et de l'enseignement public en France, il fut appelé à divers reprises depuis 1855, en Belgique, pour y faire, dans les principales villes, à Gand, à Liège, à Anvers, des conférences de philosophie qui excitèrent partout le plus vif enthousiasme. En 1863, candidat de l'opposition dans la 8e circonscription de la Seine, il fut nommé député au corps législatif par 17,809 voix sur 28,685 votants. Il s'y fit remarquer comme un des orateurs les plus écoutés de l'opposition libérale. Il y défendit particulièrement, pendant toute la législature, la liberté de la presse, les droits de l'instruction publique, les intérêts des femmes dans les classes laborieuses, etc. En juin 1865, il proposa et soutint sans résultat un amendement relatif à un emprunt spécial de 140 millions pour l'enseignement primaire.

Membre actif de diverses commissions législatives, il fut choisi pour président de celle qui fut chargée d'examiner le projet de loi sur la propriété littéraire (avril 1866). On doit signaler parmi ses discours de la session de 1867, celui qu'il fit sur la question romaine, en la rattachant à des principes d'une grande élévation philosophique (3 décembre). Il soutint également les réclamations des Communes du département de la Seine et celles des colonies, demandant, les unes à élire leurs conseillers municipaux, les autres à être représentées par des députés au corps législatif.

Aux élections générales de mai 1869, la candidature de M. Jules Simon fut portée et soutenue dans un assez grand nombre de départements, mais spécialement dans la huitième circonscription de la Gironde. Il fut élu dans les deux : dans la Gironde il obtint 17,530 voix sur 29,845 votants, contre 12,255 voix données au candidat officiel. M. Blanchy. A Paris, il réunit 30,305 voix sur 39,701 votants, contre 8,742 voix obtenues par le candidat de l'administration, M. Lachaud. Dans l'ensemble des départements où il fut porté, son nom n'avait pas réuni moins de 100,000 suffrages. Ce fut le nom le plus populaire de cette période électorale. M. Jules Simon opta pour la Gironde, afin de laisser, à Paris, plus de chance pour l'élection d'un candidat de l'opposition. Il avait pris, toute l'année, une part très active à l'agitation électorale, allant porter la parole dans une foule de réunions publiques ou privées, soit dans les départements, soit à Paris. Vivement applaudi partout, malgré l'hostilité de quelques réunions où dominait l'élément socialiste, il était devenu un des chefs de l'opinion démocratique, et ses discours, ses lettres, ses moindres démarches donnaient lieu aux commentaires et aux polémiques des divers journaux. C'est à cette époque qu'on a rapporté sa prétendue affiliation à l'Internationale, qui lui fut si souvent rappelée, plus tard, et qu'il a formellement démentie.

Pendant l'insurrection parisienne, M. Jules Simon adressa aux recteurs une circulaire imposant aux professeurs de l'Université une extrême réserve politique. Il proposa et fit voter la loi ordonnant la reconstruction de la colonne Vendôme et la réparation de la Chapelle expiatoire. Au mois de janvier 1872, il présenta à la Chambre un projet de loi sur l'instruction primaire obligatoire, dont la majorité confia l'examen à une commission présidée par M. Dupanloup, et absolument hostile aux idées du ministre.

Car celui-ci ne parvenait pas à désarmer les catholiques par ses ménagements pour leurs intérêts et sa déférence pour leurs personnes. Les projets de réforme pour l'enseignement secondaire mirent le comble aux colères du parti clérical contre lui. Par une circulaire de la fin de septembre 1872, il annonça la suppression officielle du vers latin et du thème grec, et une répartition du temps des études plus favorable aux langues vivantes, qu'il s'agissait d'apprendre pour les parler, en se bornant à étudier les langues-mortes pour les lire. Il encourageait un esprit de sage indépendance à l'Ecole normale, en mettant à sa tête M. Ernest Bersot ; il sanctionnait la réorganisation complète de l'Observatoire où rentrait M. Le Verrier, avec un conseil de surveillance. Il créait, à Rome, une véritable Ecole française au profit des élèves de l'Ecole d'Athènes, en prolongeant et réglant leur séjour dans la capitale de l'Italie. Comme Ministre des Beaux-Arts, il supprimait, au Louvre, le Musée des souverains, et il ouvrait un Musée des Copies destiné à initier le public français à la connaissance des chefs-d'œuvre des musées étrangers.

Pendant que ces mesures et bien d'autres agitaient en sens divers l'opinion publique, l'hostilité croissait dans l'Assemblée nationale contre M. Thiers et sa politique républicaine, dont M. J. Simon paraissait être le principal instigateur. Avant la fin de la crise qui devait aboutir, le 24 mai 1873, au renversement du premier président de la République, M. Jules Simon donna sa démission de ministre, le 18 mai, et fut remplacé, pour quelques jours, par M. Waddington. Inscrit à la Gauche républicaine, avec laquelle il avait voté comme représentant, il fut élu président de ce groupe qui le maintint à la tête de son comité directeur et se montra empressé à suivre ses inspirations jusqu'à l'établissement définitif de la constitution républicaine. M. J. Simon fut, dans l'Assemblée et au dehors, l'un des hommes qui contribuèrent le plus à faire avorter les tentatives de restauration monarchique, pendant l'automne de 1873. Parmi ses principaux discours parlementaire de cette époque, on remarqua celui qu'il prononça, le 18 novembre 1873, contre le projet de prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. Mêlé aux plus importantes discussions législatives, il trouva son principal succès dans celle de la loi sur l'enseignement supérieur, en défendant, sur la question de la collation des grades, les droits de l'Etat.

Après le vote des lois constitutionnelles, il fut encore l'un des promoteurs de cette coalition des Gauches avec quelques membres légitimistes, qui, dans l'élection des soixante-quinze sénateurs inamovibles, assura la majorité aux candidatures républicaines, y compris la sienne. Il fut élu, le soixante-quatorzième, au septième tour du scrutin, par 318 voix sur 591 votants, le 16 novembre 1875. Le même jour, il était élu membre de l'Académie française, en remplacement de M. de Rémusat. Six mois auparavant, sa candidature au fauteuil de M. Guizot avait été l'objet de scrutins sans résultat. Ainsi, la même heure le faisait inamovible et immortel.

Dans la période électorale qui s'ouvrait avec l'année 1876, pour la nomination des deux nouvelles Chambres, M. J. Simon exerça une grande influence, comme ancien président de la Gauche républicaine de l'assemblée nationale, et comme directeur du journal *le Siècle*, à la tête duquel il avait été appelé, dix-huit mois auparavant. Devant la situation du pays et des partis, il insista sur la nécessité de la modération et de l'union politique entre tous les groupes républicains. Les Chambres réunies, M. Dufaure fut chargé de former le premier cabinet constitutionnel ; mais, avant la fin de l'année, il était forcé de se retirer devant la difficulté de concilier les concessions aux résistances actuelles du maréchal président et de son entourage, avec les satisfactions réclamées hautement par la majorité républicaine de la Chambre. M. Jules Simon fut appelé à son tour à faire face à cette fausse et difficile situation. Le 13 décembre 1876, il forma un nouveau cabinet dans lequel il prit, avec la présidence du conseil, le Ministère de l'intérieur. Le programme qu'il exposa, le lendemain, plus goûté de la Gauche modérée que des groupes avancés, le montrait "franchement republicain et résolument conservateur, dévoué profondément à la liberté de conscience, et prêt à exiger que la République soit servie par des républicains." Sur ce dernier point qui paraissait le plus délicat, on peut rappeler que M. J. Simon parvint à faire décréter par le président de la République de très nombreuses modifications dans le personnel administratif auquel il n'avait pas été permis à ses prédécesseurs de toucher.

Mais le cabinet devait lutter moins heureusement sur le terrain des influences cléricales. Répondant à l'un des derniers et plus pressants appels de Pie IX, l'episcopat français, par une suite de mandements, avait excité, en faveur des revendications du Saint-Siège, un pétitionnement général, secondé par l'action ouverte ou clandestine des congrégations religieuses et des comités catholiques. La Chambre s'émut et réclama, au sujet des congrégations non autorisées, une enquête que le ministère s'empressa d'ouvrir. En même temps, la dissolution de quelques comités catholiques, spécialement de celui de Paris, était prononcée, et par une circulaire aux préfets, le colportage des pétitions cléricales était formellement interdit. Au retour des vacances de Pâques, se produisit, à la Chambre, l'interpellation Leblond sur les mesures que le gouvernement comptait prendre pour réprimer les menées cléricales. Après une solennelle discussion de plusieurs séances, un ordre du jour était adopté par 361 voix contre 121, invitant le cabinet "à se servir de tous les moyens dont il dispose pour réprimer les agitations cléricales," et le président du Conseil déclarait accepter cet ordre du jour au nom du gouvernement. Le journal de Mgr. Dupanloup, *la Défense*, annonçait, dès le lendemain, son prochain renversement. Quelques jours après, en effet, le maréchal-président de la République, prit prétexte du vote d'un article de la loi sur la presse, émis en l'absence de M. J. Simon pour lui écrire la fameuse lettre où il le blâmait de son attitude à la Chambre dans la discussion de cette loi, et lui reprochait de n'avoir pas su exercer l'influence nécessaire pour faire prévaloir ses vues. Le président du conseil répondit en s'attachant à rétablir les faits, et donna sa démission : tout le cabinet se retira avec lui.

Tel fut le coup d'Etat parlementaire appelé l'acte du 16 mai. Les Gauches y répondirent, le soir même, en décidant, en réunion plénière, qu'elles n'accorderaient leur confiance qu'à un cabinet libre de son action, et résolu à gouverner suivant les principes républicains.

En dehors des assemblées législatives, M. J. Simon s'était spécialement consacré à la propagation de l'instruction primaire et à l'amélioration de la situation des ouvrières. En 1861, il fit dans plusieurs villes des conférences sur l'institution des cités ouvrières de Mulhouse, et ses discours provoquèrent en faveur de créations semblables des souscriptions qui s'élevèrent à des chiffres importants. Il n'a cessé de faire des campagnes en faveur de la même cause, trouvant ses triomphes oratoires les plus incontestés dans ses conférences sur l'instruction populaire. Il faut ajouter que Mme J. Simon s'était associée à cette active propagande, comme présidente de la Société pour l'enseignement professionnel des femmes, qui fonduit à Paris quatre écoles de cet enseignement. Depuis longtemps président d'honneur de l'association polytechnique, M. J. Simon a prêté la coopération la plus active à une foule de sociétés de bienfaisance, de propagande philanthropique ou patriotique, de patronage, de moralisation, notamment, dans ces dernières années, à celles du sauvetage de l'enfance et de protestation contre la licence des rues. Lorsque, par l'initiative de l'empereur Guillaume II, un congrès international fut réuni à Berlin pour discuter les questions ouvrières, M. J. Simon fut chargé d'y représenter la France, et fut traité par le souverain et par le prince de Bismarck, encore au pouvoir, avec une extrême considération.

Son activité dans la presse a été également incessante. Sans parler d'une collaboration plus ou moins régulière à de nombreux journaux quotidiens, il prit, à la fin de novembre 1881, la direction du *Gaulois* auquel il s'efforça de donner une impulsion à la fois conservatrice et républicaine ; mais il le quitta, au mois de juillet 1882, par suite du changement de ligne de conduite résultant de la fusion de ce journal avec une feuille monarchiste. Il devint et resta plusieurs années, dans le journal *le Matin*, le représentant de l'opinion républicaine libérale, ce journal étant ouvert à tour de rôle aux coryphées des différents partis politiques. Plus récemment, il se chargea de fournir au *Temps* un article presque quotidien sous ce titre : *Mon petit journal*. Il a fondé aussi, dans ces dernières années la *Revue de la famille*.

Nommé, par deux élections, dont la seconde fut très orageuse, président de la Société des gens de lettres, en mai et en octobre 1888, M. J. Simon avait donné dans l'intervalle, sa démission qu'il maintint depuis, en désavouant des démarches faites par ses confrères auprès du gouvernement ou de la cour, dans l'intérêt de la Société. Au mois de novembre 1890, lors de la célébration du centenaire de Lamartine, il fut désigné pour présider aux fêtes organisées en l'honneur de l'illustre poète. Pendant son ministère, il reçut un grand nombre de décorations, entre autres celles de grand-croix de la Rose du Brésil et des SS. Maurice et Lazare.

Les divers écrits de M. Jules Simon témoignent d'études spéciales d'ordres très différents, mais tous se sont fait remarquer par le style, l'indépendance et l'élévation de la pensée. Voici les principaux : "Du commentaire de Proclus sur le Timée de Platon" ; l'une de ses deux thèses pour le doctorat, signées toutes deux de son nom patronymique ; "De Des Aristotelis", sa seconde thèse de doctorat ; Etude sur la théodicée de Platon et d'Aristote" ; "Histoire de l'école d'Alexandrie" puis trois ouvrages d'enseignement, écrit formant une sorte de trilogie philosophique : "le Devoir ;" "la Religion naturelle ;" et "la Liberté de conscience," résumé des dernières conférences faites en Belgique par l'auteur ; un grand ouvrage de philosophie appliquée à la politique et à l'économie politique ; "la Liberté," reimprimé en deux parties sous les titres de "la Liberté de penser" et "la Liberté civile ;" "l'Ouvrière ;" "l'Ecole," manifeste en faveur de l'instruction primaire gratuite et obligatoire ;" "le Travail ;" "l'Ouvrier de huit ans ;" "la Politique radicale ;" "la Peine de mort," récit ; "le Libre échange ;" "l'Instruction gratuite et obligatoire ;" "la Réforme de l'enseignement secondaire" ; "Souvenirs du 4 septembre," comprenant "Origine et chute du Second Empire et le Gouvernement de la Défense nationale" ; "le Gouvernement de M. Thiers" ; "le Livre du Petit Citoyen" ; "Manuel d'éducation civique pour les écoles" ; "Introduction aux Rapports du jury international de l'Exposition universelle de 1878" ; "Dieu, Patrie, Liberté" ; "Une Académie sous le Directoire" ; "Thiers, Guizot, Rémusat" ; "Nos Hommes d'Etat", recueil d'articles publiés dans le *Matin* ; Victor Cousin, avec portrait, dans la collection des "Grands écrivains français" ; "Mémoire des autres" ; "Mignet, Michelet, Henri Martin" ; "Souviens-toi du 2 décembre ;" "la Femme du XXe siècle avec M Gustave Simon" ; "Notices et portraits" : Caro, L. Reybaud, Michel Chevalier, Fustel de Coulanges ; sans compter un nombre considérable de "Discours," "Conférences," "Rapports," etc., tirés à part. La plupart de ces ouvrages, fréquemment réimprimés, ont été traduits dans les diverses langues de l'Europe.

M. Jules Simon a donné, en outre, des éditions d'œuvres philosophiques avec d'importantes introductions : "Œuvres de Descartes ;" Œuvres philosophiques de Bossuet ;" "Œuvres de Malebranche ;" "Œuvres philosophique d'Antoine Arnaud." Il a été avec Jacques et Saisset, l'un des trois auteurs d'un "Manuel de philosophie," brillant résumé de l'enseignement philosophique des lycées sous la monarchie de Juillet, et a collaboré au "Dictionnaire des sciences philosophiques," dirigé par M. Franck. Il a donné aussi un grand nombre d'études de critique philosophique à la "Revue des Deux Mondes" depuis 1840, et a été, en 1847, un des principaux fondateurs de la "Liberté de penser." Il a fourni à celle-ci de nombreux articles, notamment une chronique mensuelle sous le titre de "l'Assemblée nationale," pendant toute la durée de la Constituante.

LA QUESTION D'ARGENT.

Gravité de la situation.

Il s'agite, en ce moment, dans l'Union une question de la plus haute gravité, la plus grave peut-être qu'elle ait eu à résoudre depuis la guerre : celle de la libre frappe de l'argent au taux de 16 à 1. De la solution heureuse ou malheureuse de ce problème dépend incontestablement la prospérité ou la ruine du pays. Avec le monnayage sans limite d'un métal dont la production est elle-même presque sans limite, et dont déjà, la valeur intrinsèque ne s'élève pas actuellement à la moitié de sa valeur légale, il est évident que le pays courrait droit au régime des assignats, et aux désastres qui en seraient la conséquence inévitable.

Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir l'émotion s'emparer des hommes d'Etat sérieux, de ceux qui ont quelque peu souci de l'avenir du pays, aux approches d'élections appelées à résoudre ce redoutable problème. Terrible, la responsabilité de ceux qui ont à exercer une puissante influence sur le corps électoral.

Ce serait incontestablement un grand malheur que la victoire du parti républicain, en Novembre prochain. Mais qu'est-ce que cela auprès des calamités auxquelles la frappe illimitée de l'argent exposerait le pays ? Qu'en pareil danger il s'opère une sorte de coalition, sans distinction de parti, entre les ennemis de cette funeste mesure, nous le comprenons. Ce serait une sorte de concentration de tous ceux qui voudraient sauver l'Union de la ruine. Certaines gens semblent s'étonner de cette détermination chez certains chefs de la Démocratie. Nous trouvons, au contraire, la chose assez simple. Avant tout, sauver l'honneur et le crédit de l'Etat. Il sera toujours temps, après, de brasser de la politique.

Il faut vraiment que la situation paraisse grave, pour que des hommes d'Etat consciencieux se résignent, ou songent seulement à se résigner à de pareilles extrémités.

L'ACTUALITE.

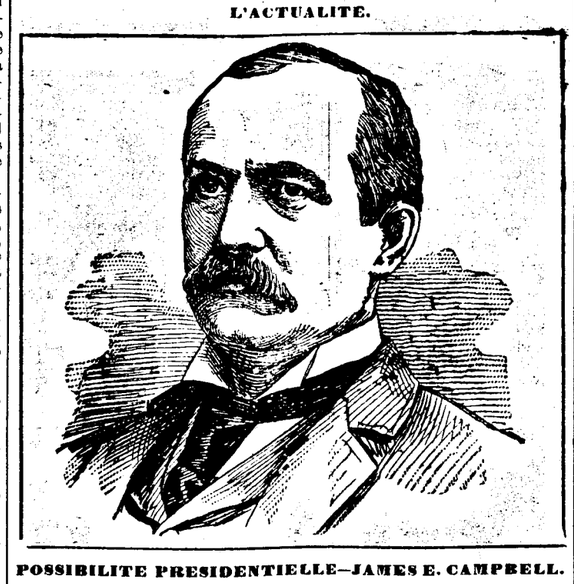

POSSIBILITE PRESIDENTIELLE—JAMES E. CAMPBELL.

L'ex Gouverneur Campbell, un démocrate très populaire, est âgé de cinquante-trois ans. Il a servi dans la marine et exerce aujourd'hui la profession d'avocat. Depuis 1876, il s'occupe activement de politique. En 1889, il fut élu gouverneur de l'Ohio et deux ans plus tard était battu par McKinley.

DEPECHES Télégraphiques.

TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES ETRANGERES.

Le nouveau consul des Etats-Unis à la Havane.

Le cas de M. Thomas R. Dawley.

Presse Associée.

New-York, 8 juin—Dépêche de la Havane au *World*—Un journal de la Havane publie le compte rendu d'une interview avec le général Lee. Le nouveau consul des Etats-Unis aurait dit qu'il est venu pour se rendre exact du problème présenté par la question cubaine.

Son intention est d'envoyer un rapport impartial et juste à Washington.

Les raisons pour lesquelles le général Lee a été choisi pour les fonctions de consul à la Havane sont premièrement l'amitié qui l'unit à M. Cleveland, dont il partage absolument les idées et les sentiments ; secondement son expérience acquise dans le commandement de la cavalerie du général Lee, qui lui permet plus qu'à tout autre de comprendre le genre de guerre poursuivi par les insurgés.

Le consul a visité les américains emprisonnés dans la forteresse de la Havane. Il a trouvé les filbustiers du Competitor très accablés et enfermés dans des cellules nauséabondes. Il va demander un changement immédiat.

On rapporte qu'aucune accusation formelle n'a été portée contre Thomas R. Dawley, correspondant du *Harper*. On pense qu'il sera mis en liberté d'ici peu.

Le prisonnier se plaint d'avoir eu les mains attachées derrière le dos après son arrestation, puis d'avoir été menacé de mort parce qu'il ne pouvait porter de bagages.

Le général Lee a reçu la lettre suivante de Dowley :

Monsieur — J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le fait que je suis un citoyen américain, né dans l'Etat de New York, et que je suis en ce moment enfermé dans une prison militaire sans avoir été entendu.

Je me suis installé à Artémisa vers le premier du mois de mai dernier. Le *celador* de cette place m'a menacé d'arrestation parce que j'étais un citoyen américain. J'ai cependant obtenu du commandant militaire l'autorisation de rester.

Il y a environ une semaine, cet officier parti pour le Havane, et le général Melquiso vint à Artémisa. C'est alors que le *celador* m'arrêta. Je suis enfermé avec des prisonniers politiques attendant leur comparution devant une cour martiale.

Espérant que vous vous occuperez immédiatement de mon cas, je demeure votre humble serviteur,

THOMAS F. DOWLEY.

Le général Melquiso, qui a permis l'arrestation de Dowley, est le général sur lequel on fait porter la responsabilité des nombreux meurtres commis à Pacifices.

Le général Arolas, auquel il avait succédé, est récemment revenu à Artémisa pour prendre le commandement de la ligne stratégique.

Les américains résidant à la Havane respirent plus librement depuis l'arrivée du général Lee. Le nouveau consul plaît à tous. Sa prompte action dans le cas de Dawley donne l'espoir d'une administration vigoureuse des intérêts américains par le consulat.

Il peut être intéressant à New York d'apprendre qu'un journal de la Havane l'a déjà désigné comme candidat à la vice-présidence sur le ticket de M. Cleveland. Dawley était à Cuba depuis plusieurs semaines en qualité de correspondant du "Harper's Weekly. Il est l'auteur de tous les récents articles sur la question cubaine parus dans ce journal.

Malgré la répugnance du gouvernement américain à reconnaître l'existence d'un état de guerre à Cuba, le capitaine-général Weyler et le gouvernement de Madrid semblent le reconnaître. En donnant au général Bradley Johnson la permission de visiter Dawley à Morro, le capitaine-général a prononcé les paroles significatives suivantes : "D'après la loi espagnole, aucun étranger ne peut entrer dans une forteresse espagnole en temps de guerre."

Ces paroles sont très commentées à la Havane.

Elles sont recommandées à l'attention de M. Olney.

Un autre fait intéressant est la note aux puissances dans laquelle le gouvernement de Madrid se plaint de l'emploi de balles explosibles par les rebelles.

Mais puisque la guerre n'existe pas et que le gouvernement rebelle n'est pas reconnu comme puissance belligérante, pourquoi le gouvernement espagnol agit-il ainsi ?

D'habitude un gouvernement évite non seulement de porter ses querelles domestiques à l'attention des puissances étrangères, mais il prend même ombrage de toute attention portée par un autre gouvernement à ses difficultés intérieures.

NOUVELLES
—DE LA—
CAPITALE DE L'ETAT.

LEGISLATURE.

Sénat.

Dépêche spéciale à l'Abeille.

Baton Rouge, 8 juin—Le Sénat est appelé à l'ordre, à 2 heures de l'après midi, par le Lieutenant-Gouverneur—21 membres présents.

M Fenner donne avis d'un bill créant un Bureau de Pharmacie d'Etat.

M. Well, un bill autorisant la municipalité de Crowley à émettre des bons pour construire des water-works et établir l'éclairage électrique.

M. Murphy présente un bill ayant pour but d'établir l'égalisation des assessements.

M Elliott, pour protéger les créanciers contre leurs débiteurs malhonêtes.

M. Ryan—Pour empêcher les acheteurs de chevaux et de mulets de les revendre, sans le consentement des vendeurs, quand le prix n'en a pas été au préalable intégralement payé.

Adoption de la résolution de M Murphy, instituant un comité conjoint spécial auquel seront référés tous les bills ayant rapport à l'appel d'une convention constitutionnelle. Seulement le comité se composera de 7 sénateurs, au lieu de 6, et de 9 représentants, au lieu de 8.

M. Fenner, président du comité judiciaire, fait un rapport favorable sur le bill Liverman qui rend les paroisses responsables des dommages occasionnés par des ponts défectueux, et deux ou trois autres assez semblables.

Plusieurs bills concernant les procédures à suivre dans les affaires criminelles et civiles, sont l'objet de rapports tantôt favorables, tantôt défavorables.

Le bill autorisant l'hôpital de Charité à vendre toute propriété qui lui est léguée par testament, est approuvé par le rapport.

Approuvé également par le comité d'enseignement, le bill Trichell amendant la section 9 de la loi 73 de 1892.

Dûment enrôlée, la résolution requérant nos représentants au Congrès de ne rien négliger pour obtenir l'adoption du bill 3273 de la Chambre.

M. Dawkins donne avis d'un bill prohibant la vente des liqueurs énivrantes.

Référé au comité judiciaire, le bill présenté par M. Sholar, à la requête de la "Credit Men Association."

Référé au comité de l'Education, le bill Sholar sur l'établissement d'une école industrielle normale pour les enfants de couleur.

Après la présentation d'autres bills, on lit, sur requête, le bill No 1, Fenner, incorporant la ville de la Nouvelle-Orléans. Pendant la lecture, le Sénat s'ajourne à 4 heures 30 de l'après midi.

Séance du soir.

Au commencement de la séance, on a achevé la lecture de la charte de ville.

Sur la proposition de M. Sambola, il est décidé que le bill sera appelé mercredi prochain.

Grande discussion au sujet du 1er janvier et du 22 février que M. Dawkins voulait rayer de la liste des jours fériés. Le bill a été rejeté à une majorité de 12 contre 10.

Chambre.

Dépêche spéciale à l'Abeille.

Baton-Rouge, 8 juin—A 4 heures 30, l'orateur appelle l'assemblée à l'ordre—71 membres présents.

On lit d'abord quelques rapports favorables de comités sur différents bills.

Il y en a même un interdisant au Comité des Dépenses contingentes d'ordonner le moindre versement, avant que le "per diem" et les frais de déplacement des membres des deux Chambres ne soient intégralement payés.

Toute une avalanche de bills plus ou moins importants, qu'il est inutile de citer, par la raison que les trois quarts ou les neuf-dixièmes n'arrivaient pas à bon port, et que la législature s'ajournera, avant de pouvoir les discuter.

Nous en signalerons, cependant, quelques uns :

Celui de M. McLellan, ordonnant la mise en réserve de 10 pour cent, des héritages des étrangers ou des citoyens de la Louisiane résidant en dehors de l'Etat, au bénéfice de l'Hôpital de charité.

Pour prévenir les empiétements sur certaines propriétés mobilières.

Une foule d'articles amendant des lois déjà existantes et dont quelques-unes ont été déjà amendées elles-mêmes.

Par M. Parker, les bills déjà cités et proposés par la "Credit Association."

Par M. Peyton, pour consolider les obligations de l'Etat et émettre d'autres bons consolidés.

Par M. Truman, pour accorder aux planteurs de coton, de sucre, de riz, le privilège de vendre leurs récoltes, sans l'intervention des courtiers et des marchands.

Par M. Chaffe, quatre bills présentés par le comité de législation du Conseil de ville.

En seconde lecture, nous signalerons le bill du Dr Littlefield autorisant le Bureau des administrateurs de l'Hôpital de Charité de vendre toutes propriétés immobilières ou mobilières, acquises ou à acquérir, par donation, legs, etc.

Par le même—Pour amender certaines sections des Statuts Révisés et faciliter l'expropriation de toute propriété en vue d'œuvres de charité.

Par M. Bennett—Pour autoriser une condamnation à la majorité de neuf, au lieu de l'unanimité, excepté quand la peine encourue peut être les travaux forcés ou la mort.

Nomination des Comités.

Comité du capital et du travail—Marks, président, Settoon, Scranton, Bolls, Loveless, Herbert, O'Niel, Dudenhefer, Wyley, Parker, Pipes, Barrett, James Stewart, Fanria.

M. Zangel est ajouté au comité judiciaire et M. Chaffe est choisi comme président de la section.

La Chambre s'est ajournée ensuite à 11 heures demain matin.

Racontars de couloirs.

Dépêche spéciale à l'Abeille.

Baton Rouge, 8 juin—Grande anxiété, aujourd'hui, dans les cercles politiques à Baton Rouge. Qu'allait-on faire, ce soir ? On se réunissait bien tard. Le Sénat lui-même qui paraît vouloir tenir la tête de colonne, ne doit se réunir qu'à 2 heures. Quant à la Chambre, il était évident qu'elle ne ferait rien avant la nuit, puisqu'elle n'avait séance qu'à 4 heures et demie.

On nous avait annoncé un message du gouverneur qui devait paraître aujourd'hui. On n'y croyait pas beaucoup et l'on avait raison de n'y pas croire ; il n'est pas venu, il ne viendra peut être pas avant quelque temps. Certaines personnes même prétendent qu'il ne viendra pas du tout.

C'est toujous la question de la convention constitutionnelle qui préoccupe les esprits. Personne n'en doute, il est vrai ; mais on ne sait jusqu'à quel point s'étendront les pouvoirs de l'assemblée constituante. Ce qui semble bien certain d'ores, et déjà, C'est que l'on ne troublera pas les fonctionnaires actuels dans l'exercice de leurs fonctions et qu'ils achèveront tranquillement leur terme.

C'est pour cette raison même que l'on ne se voit pas obligé de se presser pour réunir l'Assemblée Constituante. Elle n'aura certainement pas lieu, cette année Il est possible même qu'elle soit rejetée bien loin, à la fin de l'année prochaine, par exemple. Au fond, le problème est résolu. Reste la question de temps et d'opportunité.

On s'attend toujours à un caucus pour ce soir. Que sera-t-il et qu'en résultera-t-il ? mystère.

L'enquêtes sur les troubles de l'Université d'Etat.

Dépêche spéciale à l'Abeille

Baton Rouge, 8 juin—L'affaire des troubles de l'Université d'Etat, paraît-il, s'aggrave considérablement.

M. J. Morris, un des cadets suspendus, dès le commencement des troubles est, en ce moment, à Baton-Rouge ; il y est venu, envoyé par ses camarades, pour y défendre leurs intérêts. Il a la conviction de la justice de sa cause et est persuadé que l'enquête ordonnée sera impartiale et donnera raison aux cadets.

Il reproche aux autorités de l'université des actes flagrants d'injustice.

Exemple Le paragraphe 129 des réglements dit—c'est M. Morris qui parle—que tout cadet accusé d'une infraction a le droit de soumettre par écrit l'explication de cette infraction, s'il croit que cette explication est susceptible d'écarter complètement ou tout au moins d'adoucir la punition.

"Le lieutenant commandant Gallup a dit-on, fréquemment nié ce droit aux cadets."

Il lui est arrivé d'infliger des punitions pour des affaires qui n'avaient été l'objet d'aucun rapport.

"Il a mis un des cadets à la porte de son bureau.

"Il a publié des ordres dans lesquels il niait aux cadets le droit de pénétrer dans son bureau pour lui expliquer comme quoi ils avaient été punis par erreur, et que, par conséquent, ils ne méritaient pas la punition qui leur était infligée.

"Il a, pour une même offense, infligé plusieurs punitions différentes.

Le lieutenant Gallup est accusé de se griser assez souvent.

Le président Nicholson ne l'ignore pas et il le tolère.

Les étudiants, dit-on, n'ont aucun respect pour leur commandant ou s'ils ont quelques égards pour lui, c'est parce qu'il est leur commandant, et ils blâment M. Nicholson de tolérer la conduite du lieutenant Gallup. Si le président avait accompli franchement son devoir, il eut demandé au département de la guerre le rappel du lieutenant Gallup.

"Tels sont les griefs allégués par les cadets contre la Direction de l'Université."

La réponse de M. Nicholson et du lieutenant Gallup est d'une longueur considérable.

NOUVELLES AMÉRICAINES.

L'opinion du Gouverneur Altgeld.

Presse Associée.

Springfield, Illinois, 8 juin—La *Philadelphia Press* a envoyé la dépêche suivante au gouverneur Altgeld :

E. S. Benedict, l'ami du président Cleveland, écrit que, dans son opinion, un démocrate peut raisonnablement voter pour un candidat avec un programme de frappe libre de l'argent.

Voulez vous être assez aimable pour nous télégraphier votre opinion à cet égard ?

Le gouverneur de l'Illinois a répondu : D'après des rapports, il y a un certain nombre de spéculateurs de Wall street qui se vantent de prendre soin de Grover. Laissez-les continuer leur œuvre bénévole et donnez enfin au peuple la chance de s'occuper de ses affaires.

Un peu moins de Wall street et un peu plus de patriotisme opéreront des prodiges dans le pays. Dites à M. Benedict d'emprunter un fusil et de partir à la chasse aux canards avec son ami. Le peuple américain est prêt à tous les sacrifices et il essaiera de se conduire seul.

Le "Maillet" du Président de la Convention Nationale Républicaine de St-Louis.

Presse Associée.

St-Louis, 8 juin—Le "Maillet" qui sera employé par le président de la convention nationale républicaine, à St-Louis, a été reçu aujourd'hui au quartier-général du comité local. Il sera présenté au président par le sénateur Berry, un des délégués de l'Illinois.

Ce "maillet" est l'œuvre de W. H. Bartels, de Carthage, Illinois, un des sculpteurs les plus renommés des Etats-Unis. Il a pris le bois dans une pièce de charpente de la hutte occupée en 1832 par le président Lincoln, à New Salem, Illinois. Des plaques d'argent portant des inscriptions sont placées de chaque côté.